DOSSIER DE PRESSE

La Direction Régionale de l'ADEME en Pays de la Loire a récemment lancé un appel à projets pour soutenir et financer les collectivités qui faciliteront les projets EnR citoyens.

Appel à projets EnR citoyens 2015

L'ADEME en Pays de la Loire s'engage pour le développement des projets EnR citoyens

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

La Direction Régionale de l'ADEME en Pays de la Loire a récemment lancé un appel à projets en démarche participative et citoyenne de production d'énergies renouvelables (EnR).
L'objectif de cet appel à projets est d'inviter les collectivités territoriales à mettre en place des programmes d'encouragement, de soutien et d'accompagnement des projets EnR citoyens. Dans ces programmes, il est clairement attendu des collectivités qu'elles adoptent un rôle de facilitateur plutôt que de prescripteur.

Prochaine date limite de dépôt de projets : 27 février 2015

Contacts presse :
Agence Esperluette
Emilie Giraudet
Tel. : 02.40.47.70.12
Mob. 06.18.29.77.58
emilie@esperluette-rp.com

ADEME en Pays de la Loire
Susana Nunes
Tel. : 02 40 35 80 21
susana.nunes@ademe.fr
Plus d'informations : www.paysdelaloire.ademe.fr

SOMMAIRE

L'APPEL A PROJETS EN PAYS DE LA LOIRE 2015

1/ Favoriser l'émergence et le développement de projets EnR citoyens P.3

2/ Comment répondre à l'appel à projets ? P.4

CONTEXTE ET ENJEUX EN PAYS DE LA LOIRE

1/ Intérêts et retours d'expérience P.5

2/ La production d'énergie à horizon 2020 P.6

L'ADEME EN PAYS DE LA LOIRE

1/ Un engagement historique en faveur des EnR P.7

2/ Cas d'application P.8

ANNEXE : LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

1/ Comprendre le projet de loi P.9

2/ Les objectifs et les mesures en faveur des EnR P.10

SOURCE DOCUMENTAIRE ET WEBLIOGRAPHIE P.11

L'APPEL A PROJETS EN PAYS DE LA LOIRE 2015

1/ Favoriser l'émergence et le développement de projets EnR citoyens

La Direction Régionale de l'ADEME en Pays de la Loire lance un appel à projets pour financer les collectivités dans le but de faciliter la naissance de projets EnR citoyens.

Créer une zone de rencontre...

...entre politiques publiques et dynamiques citoyennes

" Les Plans Climat Energie Territoriaux **ont parmi leurs objectifs l'augmentation de la production des EnR. Ils recherchent la mobilisation et la participation de tous les acteurs de leur territoire, que ce soit au stade de la construction du plan d'action ou à celui de la mise en œuvre des actions. Ils peuvent rencontrer des difficultés à mobiliser largement et sur le long terme. Notre appel à projets vise à créer une zone de rencontre entre politiques publiques et dynamiques citoyennes."**

Anne Gobbey
Chargée de mission Plans Climat Energie Territoriaux

DES PROJETS A FORTE DIMENSION PEDAGOGIQUE

Par projets EnR citoyens, on entend des projets de production d'énergie - éolien, solaire photovoltaïque, solaire thermique, hydro-électricité, bois énergie, méthanisation - établis en lien avec les citoyens.

Cet appel à projets lancé par l'ADEME en Pays de la Loire inclue les projets reposant sur des coopérations entre acteurs de différentes natures, au-delà des seuls citoyens au sens « habitants d'un territoire » : collectivités, agriculteurs, autres acteurs économiques.

Les projets éligibles doivent être caractérisés par une gouvernance locale et démocratique, un ancrage local, des finalités non spéculatives et enfin une forte dimension pédagogique.

Dépasser la simple concertation

Encourager toutes les initiatives

L'objectif de cet appel à projets est d'inviter les collectivités territoriales à mettre en place des programmes d'encouragement, de soutien et d'accompagnement des projets EnR citoyens, tout en respectant les caractéristiques propres de ces projets. Dans ces programmes, il est clairement attendu que les collectivités adoptent un rôle de facilitateur et non un rôle de prescripteur.

" Les démarches citoyennes, c'est-à-dire les projets portés par des riverains, et participatives, c'est-à-dire des projets pour lesquels les opérateurs ouvrent leur capital aux riverains, pourraient aussi être favorisées. Ces démarches, encore rares en France, facilitent l'adhésion des habitants aux projets. Elles ont démontré leurs avantages dans d'autres pays, notamment au Danemark et en Allemagne."

Extrait du document national "Regards sur le grenelle 2", publié en mai 2009.

L'APPEL A PROJETS EN PAYS DE LA LOIRE

2/ Comment répondre à l'appel à projets ?

Les initiatives des citoyens présentent des intérêts multiples. La Direction Régionale de l'ADEME en Pays de la Loire encourage les collectivités à s'appuyer sur ces initiatives et à les soutenir dans leur émergence et leur développement.

Qui est concerné ?

Cet appel à projets s'adresse prioritairement aux collectivités engagées dans un Plan Climat Energie Territorial (PECT) et faisant partie du réseau régional des Territoires en démarche Energie Climat, y compris les collectivités bénéficiant déjà d'une contractualisation de type « COT » ou « déchets » avec l'ADEME, sous réserve que les actions présentées ne soient pas déjà soutenues notamment au travers de cette contractualisation.

Les dossiers portés par des collectivités ne faisant pas partie de ce réseau (notamment les collectivités porteuses d'un Agenda 21) seront également examinés.

Pour quel type d'actions ?

Les actions éligibles dans le cadre de cet appel à projets sont les suivantes :

- information et mobilisation des citoyens : actions de sensibilisation, d'information, d'identification de porteurs de projets potentiels, de mise en relation d'acteurs,
- animation visant à créer une dynamique territoriale et à favoriser un entraînement collectif : constitution et animation de réseaux, organisation de rencontres d'information, d'échanges et d'apport d'expertises extérieures,
- accompagnement des porteurs de projet EnR citoyens : mutualisation de conseils juridiques, techniques et financiers, développement de partenariats,
- ingénierie de mise en place de dispositifs d'aide en nature : exemples de la fourniture de toitures, de la réalisation de travaux,
- études, par exemple de conception de montages juridiques et financiers,
- suivi et évaluation des actions entreprises,
- valorisation des actions et des résultats obtenus.

ACCOMPAGNEMENT PAR L'ADEME

La Direction Régionale de l'ADEME en Pays de la Loire est à la disposition des collectivités candidates pour échanger sur la définition et le contenu des programmes envisagés.

Les programmes retenus feront l'objet d'un financement et d'un suivi par la Direction Régionale de l'ADEME en Pays de la Loire.

Les programmes retenus pourront également faire l'objet d'actions d'évaluation ou de valorisation diverses.

Pour la prochaine session de sélection, les candidatures devront être déposées avant le :
27 février 2015 à 12h.

Tous les détails pratiques en ligne sur www.paysdelaloire.ademe.fr
(inventaire des actions possibles, dossier et modalités de candidature, critères d'éligibilité, jury de sélection, etc.)

CONTEXTE ET ENJEUX EN PAYS DE LA LOIRE

1/ Intérêts et retours d'expérience

Les projets EnR citoyens
Levier d'intérêts multiples

Parmi les moyens pressentis pour concrétiser la transition énergétique, la mise en place de projets EnR citoyens est de plus en plus citée comme un levier à intérêts multiples.

Plus particulièrement, les avantages d'une collaboration entre collectivités et citoyens dans le cadre d'un projet de production d'EnR peuvent être les suivants :

- nouvelle forme de mobilisation des citoyens et contribution concrète à la mise en œuvre des actions et des Plans Climat Energie Territoriaux,
- contribution à la mise en place de réseaux d'acteurs entre collectivités, citoyens et entreprises,
- consolidation des projets via le soutien ou la participation de la collectivité,
- fléchage de l'épargne locale privée,
- enclenchement d'un cercle vertueux en faveur de l'économie locale créatrice d'emplois et de revenus sur le territoire,
- participation de plusieurs types d'acteurs dans la structure juridique porteuse du projet = facteur de stabilité du capital de cette société.

RETOURS D'EXPERIENCE

Les retours d'expériences européens ou nationaux font état des avantages suivants :

➡ les citoyens ont un intérêt financier dans les opérations, ils sont consultés pour les décisions et sont associés au partage des bénéfices de l'exploitation de la ressource locale. Il en découle une amélioration de l'acceptation sociale des projets, particulièrement dans le cas des projets de grand éolien, avec comme conséquences directes :
- la réduction des risques de recours contre de nouveaux projets,
- la diminution des délais et des coûts liés au développement,

➡ création de nouvelles formes de dynamiques sociales locales,

➡ apparition de nouvelles ressources pour le territoire :
- maintien d'une part des dividendes générés dans le territoire, pouvant être mise au service du développement de l'économie locale et/ou utilisée pour financer des projets pas ou relativement peu rémunérateurs : actions ou travaux de maîtrise de la demande d'énergie, lutte contre la précarité énergétique, actions de sensibilisation sur le territoire, rénovation thermique des bâtiments, etc.

➡ plus forte sensibilisation des citoyens à l'égard des enjeux énergétiques favorable aux changements de comportement.

CONTEXTE ET ENJEUX EN PAYS DE LA LOIRE

2/ La production d'énergie à horizon 2020

La lutte contre le changement climatique, l'adaptation des territoires à ses conséquences, la crise économique actuelle… Trois éléments déterminants, pour ne citer que ceux-là, qui nous poussent à ré-interroger fortement nos modes de consommation, de production, ainsi que nos organisations sociales et territoriales.

L'énergie est centrale dans ce questionnement, qu'il s'agisse de la réduction des consommations d'énergie, des modes de production ou de la facture énergétique.

Le SRCAE à horizon 2020 : une première étape

Atteindre les 21 %

Les objectifs de production d'EnR du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Énergie) à l'horizon 2020 représentent un doublement (par rapport à 2013) des productions régionales d'énergies renouvelables issues du biogaz, des pompes à chaleur, du solaire et de l'éolien. Ceci permettrait à la Région, grâce au développement des filières éoliennes et bois énergie notamment, de contribuer de manière significative aux objectifs nationaux, avec une production régionale à hauteur de 4 % de la production nationale d'énergie renouvelable.

Cette production régionale permettrait par ailleurs d'atteindre notre engagement européen de 21 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à l'horizon 2020.

A l'horizon 2050, une ambition encore plus forte : la Région des Pays de la Loire s'est saisi des débats nationaux sur la transition énergétique en se fixant l'objectif de produire l'équivalent de l'ensemble de l'électricité demandée sur son territoire à partir d'énergies renouvelables.

Dans le cadre des Etats Régionaux de l'Energie organisés par la Région Pays de de la Loire, 86 débats citoyens décentralisés ont été mis en place sur 6 mois par la Chaire Développement Humain Durable des Territoires. Il en est ressorti les préoccupations suivantes :

- « Un diagnostic largement partagé sur une situation énergétique et climatique très préoccupante, nous invitant à nous engager et à agir,

- Une vision d'avenir énergétique pérenne centrée sur les énergies renouvelables, associée à une réduction significative de nos consommations d'énergie au travers de nos modes de vie et de consommation,

- Une attente forte d'être associé aux processus de décision au travers d'une gouvernance territoriale multi-parties prenantes à inventer, avec une articulation pertinente et cohérente des différentes échelles du territoire,

- Un besoin affirmé de formation, d'information et d'implication du plus grand nombre pour que chacun puisse comprendre l'intérêt individuel et collectif de s'engager et de « faire sa part.»

L'ADEME EN PAYS DE LA LOIRE

1/ Un engagement historique en faveur des EnR

L'ADEME oeuvre en région aux côtés des acteurs de l'énergie partagée et citoyenne, encourageant par son expertise les initiatives et apportant son concours financier aux projets.

Soutien national auprès d'Energie Partagée depuis 2010

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) soutient l'association Énergie Partagée depuis ses débuts dans son travail de sensibilisation et d'animation.

L'association Énergie Partagée est née en 2010, de la rencontre des acteurs de terrain de la transition énergétique, des spécialistes de la finance solidaire et des pionniers de l'énergie citoyenne.
Ensemble, ils se sont fixés pour mission de permettre aux citoyens et aux acteurs des territoires de choisir, de se réapproprier et de gérer les modes de production et de consommation de leur énergie, par l'émergence dans les territoires de projets citoyens. Au sein d'une Charte, ils ont scellé leur rassemblement et précisé les caractéristiques de tels projets et les raisons de cet engagement. Ils ont également identifié les conditions qui permettraient à l'énergie citoyenne de se déployer en France.

ÉNERGIE PARTAGÉE
L'INVESTISSEMENT CITOYEN

Soutien régional au réseau "énergies citoyennes en Pays de la Loire depuis 2013

Le réseau Énergies Citoyennes en Pays de la Loire fédère, avec le soutien du Conseil Général de Loire-Atantique les acteurs de projets citoyens d'énergies renouvelables, qu'ils soient porteurs de projets ou structures accompagnatrices.
Lancé officiellement en janvier 2013, le réseau est animé par l'association Éoliennes en Pays de Vilaine. Pionnière de l'éolien en France, elle est notamment à l'origine des parcs éoliens de Béganne (56) et de Sévérac-Guenroüet (44). De plus, sollicitée en Bretagne par la Région et l'Ademe, Éoliennes en Pays de Vilaine structure et anime le réseau breton Taranis lancé en octobre 2011 et comptant aujourd'hui une trentaine de membres.

ENERGIES CITOYENNES
en Pays de la Loire

Les objectifs du réseau pour les trois prochaines années seront de devenir un pôle de mutualisation de compétences et d'expériences, d'accompagner l'émergence de projets en favorisant la coopération territoriale mais également de poursuivre la promotion du modèle des énergies renouvelables citoyennes auprès des citoyens et acteurs ligériens.

La direction régionale de l'ADEME vient de renouveler au réseau son soutien pour 3 ans (2015-2017), aux côtés de la Région Pays de la Loire et du Département de la Loire-Atlantique.

L'ADEME EN PAYS DE LA LOIRE

2/ Cas d'application

L'éolien terrestre : une filière d'avenir

En 2013, l'éolien terrestre a produit 16 TWh d'électricité renouvelable, soit 3% de la consommation d'électricité, et évité le rejet de 4 millions de tonnes de CO^2.
En effet, l'éolien se substitue à hauteur de 75% de la production thermique à flamme, la plus émettrice en CO^2, qui est appelée lors des pics de consommation. Les français sont aujourd'hui très favorables à l'installation d'éoliennes dans leur région (à 79%). Ils le sont encore majoritairement (à 62%) si le projet se situe à moins d'1 km de chez eux.
Les démarches citoyennes, c'est-à-dire les projets portés par des riverains, et participatives, c'est-à dire des projets pour lesquels les opérateurs ouvrent leur capital aux riverains, pourraient aussi être favorisées. Ces démarches, encore rares en France, facilitent l'adhésion des habitants aux projets. Elles ont démontré leurs avantages dans d'autres pays, notamment au Danemark et en Allemagne.

Découvrir le Parc éolien citoyen de Béganne
http://chantier-parc-eolien-citoyen-beganne.blogspot.fr/2014/06/vendredi-6-juin-2eme-jour-de.html

Vigneux-de-Bretagne (44)

Les habitants financent le photovoltaïque à l'école

Quatre-vingts mètres carrés de panneaux photovoltaïques sont installés depuis 2010 sur les toits de l'école primaire communale à Vigneux-de-Bretagne, non par la mairie mais par 49 souscripteurs dont deux tiers résident sur la commune. Jean Guéret, un artisan vignolais, spécialisé dans la pose de panneaux photovoltaïques, en est l'initiateur: «Il m'arrivait de déconseiller ce type d'installation aux clients en raison d'une mauvaise orientation.» D'où l'idée de mettre des toits communaux à disposition d'habitants désireux d'investir collectivement dans des panneaux et de réaliser un placement écologique, rémunéré annuellement grâce au contrat d'achat passé avec EDF.

CE PLACEMENT ÉCOLOGIQUE DES HABITANTS EST RÉMUNÉRÉ PAR EDF.

Etudes préparatoires

La mairie, contactée, propose les toits de l'école. Une société coopérative d'intérêt collectif (Scic) créée fin 2009 mène les études préparatoires. L'Ademe apporte son soutien financier (50 % du montant des études, soit 3 600 €) et technique: «La production estimée était raisonnable, l'orientation bonne. Pour de petits projets, le photovoltaïque est plus accessible que l'éolien», indique Samy Guyet, ingénieur à l'Ademe des Pays de la Loire. De quoi rassurer la mairie qui participe modestement au capital de la Scic, à hauteur de 250 €, mais veut être la seule collectivité à soutenir le projet. «Ailleurs, communes, intercommunalités, conseils général et régional participent souvent à plus de 40 % à eux tous», note Jean Guéret. Une convention d'occupation temporaire du domaine public est signée entre la commune et la Scic en juin 2010. Mais, malgré deux réunions d'information et la possibilité en 2010 de défiscaliser encore 25 % des sommes investies, la souscription ne rapporte «que» 65 000 €. La Scic ne réalise son projet qu'au prix d'un emprunt non prévu de 16 600 € qui grève la rentabilité: la rémunération prévue à 4 % est différée de plus de 4 ans. Mais les tarifs de rachat de 2009 sont plus avantageux que ceux d'aujourd'hui* et la centrale produirait 20 % de plus que prévu, soit 12 965 kWh pour 7 500 € par an. Déjà les projets participatifs, encouragés par l'Ademe et les collectivités, font tache d'huile: Chemillé (49) ou Loubeyrat (63) pour le photovoltaïque, communauté de communes du Méné (29) ou pays de Vilaine (44) pour l'éolien.

Frédéric Ville

CONTACT. Mairie: 02.40.57.39.50.

*Le tarif de rachat était alors de 0,58 €/kWh, alors qu'il faudrait compter aujourd'hui environ 0,33 €.

SOUTENIR UN PROJET CITOYEN

Vigneux-de-Bretagne s'est impliqué dans le projet photovoltaïque de la Scic dès le début. «C'était logique pour moi, vice-président chargé du développement durable à la communauté de communes. Mais aussi parce que j'appréciais cet engagement citoyen», explique le maire, Philippe Trotté. Mettre à disposition gratuitement le toit de l'école était «une évidence» avec les certitudes apportées par les trois études, technique, comptable et juridique, et le soutien de l'Ademe. «Outre notre participation au capital de la Scic, certes modeste en raison des réticences de certains conseillers municipaux, nous avons pris part aux réunions d'information et communiqué dans le bulletin municipal. Nous avons signé avec la Scic une convention de mise à disposition de toitures. Un état des lieux avant et après travaux a été effectué par huissier de justice. Nos services techniques ont réalisé gratuitement le raccordement par tranchée entre l'installation et le réseau EDF.» A la fin du contrat de rachat de 20 ans entre EDF et la Scic, les panneaux seront revendus pour 1 euro symbolique. La municipalité d'alors les exploitera très certainement.

En chiffres

5 279 hab. • 3 ans entre l'idée et la production des premiers kWh • Investissement: 85 000 € • Fonctionnement annuel: 1 000 €

En 2010, l'ADEME en Pays de la Loire soutient financièrement le projet citoyen photovoltaïque sur une école à Vigneux-de-Bretagne.

Extrait : Le Courrier des Maires - Frédéric Ville

1/ Comprendre le projet de loi

Favoriser les énergies renouvelables pour diversifier nos énergies et valoriser les ressources de nos territoires

L'Assemblée nationale a adopté mardi 14 octobre 2014, en première lecture, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, par 314 voix pour et 219 voix contre. Le texte sera examiné en février 2015 par le Sénat.

Transition énergétique

Ce qui va changer

Le projet de loi vise à inciter, à faciliter, à entraîner, en mettant à la portée de chaque acteur potentiel de la croissance verte des moyens concrets de s'impliquer et de coopérer avec d'autres. Le texte doit créer l'élan d'une écologie positive qui lève les freins, libère les initiatives et qui apporte dès aujourd'hui des bénéfices tangibles à chacun.

Le projet de loi fait le choix de ne pas opposer les énergies les unes aux autres mais d'organiser leur complémentarité dans la perspective dynamique d'un nouveau modèle énergétique évolutif plus diversifié.

Favoriser les énergies renouvelables

Pour valoriser les ressources de nos territoires

Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie entend préparer dès maintenant « l'après pétrole » en favorisant la montée en puissance des énergies renouvelables.
La France dispose en effet du premier potentiel agricole européen et du troisième potentiel forestier. Elle est aussi la deuxième puissance maritime mondiale avec 11 millions de kilomètres carrés de zones maritimes. Elle est, après l'Allemagne, le second producteur européen d'énergies renouvelables.
Le soutien public au développement des énergies renouvelables permet de faire émerger des filières industrielles solides, compétitives et créatrices d'emplois.
Il fait de la transition énergétique un levier majeur du développement économique. La programmation pluriannuelle de l'énergie fixera des objectifs chiffrés par filière.

Dans quel objectif ?

Il s'agit pour l'avenir proche de :

✓garantir l'indépendance énergétique de la France ;

✓diversifier nos ressources ;

✓développer des filières d'avenir qui réduisent la pollution et les émissions de gaz à effet de serre ;

✓créer de nouveaux emplois industriels non-délocalisables.

LES OBJECTIFS ENERGIES RENOUVELABLES

Porter la part des énergies renouvelables à

23 % de la consommation finale d'énergie

en 2020

Porter la part des énergies renouvelables à

32 % de la consommation finale d'énergie

en 2030

Le projet de loi donne une très forte impulsion à la production d'énergies renouvelables dont

la part doit, en 15 ans, être multipliée

x 2 dans le nouveau modèle énergétique français.

Le saviez-vous ?

Les installations de biomasse, aidées par le fonds chaleur distribué par l'Ademe, permettront d'**éviter l'émission de 3,3 millions de tonnes de CO2 par an**, et représentent environ **6 000 emplois pérennes.**

2/ Les objectifs et les mesures en faveur des EnR

Quelles mesures pour les énergies renouvelables ?

Le projet de loi prévoit une série de mesures pour faire des énergies renouvelables un levier majeur de la croissance verte.

A ce titre, un nouveau dispositif de soutien aux énergies renouvelables est créé : c'est la possibilité de vendre directement sur le marché de l'électricité produite tout en bénéficiant d'une prime.

Les communes et leurs intercommunalités pourront participer au capital d'une société anonyme dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables ; la participation des habitants au capital des sociétés de projets pour les énergies renouvelables locales est favorisée.

Le cadre réglementaire des concessions hydroélectriques est aussi modernisé : regroupement par vallées des barrages, création de sociétés d'économie mixtes hydroélectriques (SEM), possibilité de prolonger certaines concessions si des travaux le justifient, extension de la redevance à tous les contrats modifiés par avenant.

L'objectif est aussi d'encourager la production d'énergie de récupération. Il s'agit de permettre, pour les producteurs d'énergies renouvelables qui le souhaitent, de s'adresser à des organismes agréés (comme des agrégateurs ou des fournisseurs) pour gérer les contrats d'obligation d'achat à la place d'EDF ou des entreprises locales de distribution.

Il s'agit également de créer un régime d'assurance afin d'accompagner le développement de la géothermie et de renforcer le contrôle des installations qui bénéficient d'un soutien public pour lutter contre la fraude.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

SOURCE DOCUMENTAIRE ET WEBLIOGRAPHIE

LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR UNE CROISSANCE VERTE
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Ce-que-dit-le-projet-de-loi-de.html

CONTEXTE ET ENJEUX EN PAYS DE LA LOIRE
http://www.paysdelaloire.fr/uploads/tx_oxcsnewsfiles/STRATEGIE_TRANS_ENERGIE.pdf
http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/adoption-du-schema-regional-climat-a2641.html
http://www.emn.fr/z-dg/transition-energetique/uploads/images/PRECO_V9.pdf

LA PRODUCTION CITOYENNE D'ENERGIE RENOUVELABLE
« Projets citoyens pour la production d'énergie renouvelable : une comparaison France Allemagne », IDDRI, janvier 2014 / Atelier « comment les collectivités peuvent-elles encourager les projets citoyens d'EnR sur leur territoire », Assises de Dunkerque, janvier 2014.
http://www.iddri.org/Publications/Projets-citoyens-pour-la-production-d-energie-renouvelable-une-comparaison-France-Allemagne

ENERGIES CITOYENNES ET PARTICIPATIVES
http://energie-partagee.org/le-mouvement/la-charte-energie-partagee/
Guide « construire ensemble un projet citoyen d'énergies renouvelables », édité en 2012 par le réseau Taranis http://www.eolien-citoyen.fr/DOCS/Taranis/Guide_Taranis_141112.pdf

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉNERGIE, ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

Contacts presse :
Agence Esperluette
Emilie Giraudet
Tel. : 02.40.47.70.12
Mob. 06.18.29.77.58
emilie@esperluette-rp.com

ADEME en Pays de la Loire
Susana Nunes
Tel. : 02 40 35 80 21
susana.nunes@ademe.fr
Plus d'informations : www.paysdelaloire.ademe.fr